

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

DPAM BONDS EUR SHORT TERM

Part I FR0010549428

Cet OPCVM est géré par DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion est d'offrir aux investisseurs, sur une durée de placement recommandée supérieure à 18 mois, par le biais d'une gestion active du portefeuille, une exposition aux titres de créance libellés en euro et bénéficiant d'une notation correspondant au moins à « investment grade » (notations supérieures ou égales à BBB- pour l'agence de notation S&P ou Baa3 pour l'agence de notation Moody's). L'objectif est de surperformer l'indice de référence tel que défini ci-dessous.

Indicateur de référence : 20% €STR capitalisé + 80% IBOX Euro Corporate 1-3 ans, exprimé en euro. Ce Fonds est géré activement et est comparé à son indice de référence à des fins d'indicateur de performance. Cependant, la référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice.

Politique d'investissement : Pour répondre à l'objectif de gestion, le portefeuille sera exposé majoritaire en supports obligataires et monétaires :

- de 80 à 100% de placements de taux (obligataire et monétaire)

Le fonds investit à hauteur de 80% en instruments obligataires libellés en euro et/ou en titres de créances (obligations à taux variables, zéro coupon) libellés en euro à l'exception des obligations subordonnées, le fonds pourra investir en instruments du marché monétaire. Le fonds investira principalement dans des instruments dont le rating bénéficie au moins de la notation BBB-/Baa3 (« investment grade ») selon l'échelle des agences de notation S&P/Moody's et sélectionnés sur base de critères liés au développement durable (tels que, par exemple, l'équité sociale, le respect de l'environnement et une gouvernance politique et économique socialement équitable). Un filtre ESG sera appliqué aux investissements sur la base des rapports ou de ratings internes et externes.

L'Europe est la zone géographique prépondérante de ce fonds. Il peut être exposé aux pays émergents (pays hors OCDE) jusqu'à 5 % maximum de l'actif net du portefeuille. Il peut être exposé au risque de change dans la limite de 30%.

La poche taux est composée d'investissements obligataires corporate et/ou des emprunts souverains de toutes notations. L'exposition en titres « high yield » (titres obligataires à haut rendement), ou titres non notés ne dépassera pas 15% de l'actif net au moment de l'investissement, tout en excluant les notations B, CCC et ratings inférieurs. L'investissement en obligation « corporates » permet de bénéficier de l'amélioration de la situation financière des entreprises et également de la croissance des marchés actions, pouvant apporter une sur-performance par rapport à l'indice de référence tout en contrôlant la diversification sur les risques crédits.

Le fonds investira dans des obligations de catégorie « Investment grade » dont la taille minimum est de 500 millions d'euros et dont la taille minimum est de 250 millions d'euros pour les émissions High Yield. Cette limite ne s'appliquera pas aux instruments du marché monétaire.

La fourchette de sensibilité au risque de taux variera entre 1,5 et 1,8%. La sensibilité mesure la variation du capital en fonction des taux d'intérêt.

La construction de portefeuille obéit à un processus de sélection fondamentale avec une vue claire sur le sensibilité au taux d'intérêt et la qualité de crédit.

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de Bourse avant 12h00 (heure de Paris) et exécutés à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative qui sera calculée au plus tard à J+1. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Affectation du résultat : Il s'agit de parts de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

Durée minimum de placement recommandée : 1.5 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai plus court.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le profil de risque de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [2] ? Ce fonds est classé en catégorie 2 en raison de son exposition aux marchés de taux et aux marchés actions et qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être exposée aux produits de taux émis par des émetteurs privés. En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des produits de taux peut baisser. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPCVM peut baisser. En outre, l'exposition en titres spéculatifs « high yield » peut induire un risque de défaillance des émetteurs et un risque de variation de valorisation plus marquée.

Risque d'impact de l'utilisation des techniques financières liées aux instruments financiers à terme : L'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative, à la hausse comme à la baisse.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du FCP.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

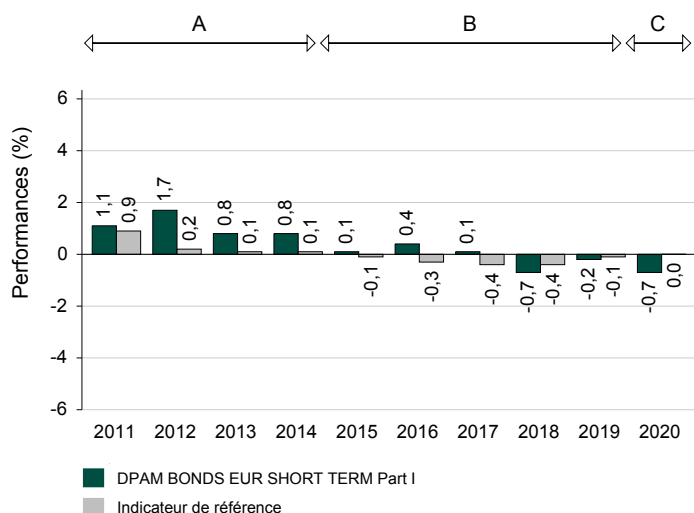
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Ce pourcentage étant un maximum, il se peut que dans certains cas l'investisseur paye moins que ce taux affiché. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	0,25%
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Pas de commission de performance pour l'exercice précédent.
20% TTC de la performance au-delà de l'indice de référence*. *Entre le 09/04/2021 et le 31/12/2021, l'indicateur de référence retenu pour le calcul de la commission de performance sera la plus élevée sur la période entre l'ancien et le nouvel indicateur de référence.	

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de ce FCP, disponible sur le site www.amf-france.org.

Performances passées



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 7 décembre 2007

Date de création de la part : 7 décembre 2007

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro.

Indicateur de référence : 20% €STR capitalisé + 80% IBOX Euro Corporate 1-3 ans.

A : Le 31/10/2014, le fonds a changé de nom en remplacement d'Entheca Régularité.

B : Le 18/10/2019, le fonds a changé de nom en remplacement d'ENTHECA RENDEMENT COURT TERME.

C : Le fonds a changé de nom en remplacement de DPAM RENDEMENT COURT TERME. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité depuis le 09/04/2021, à partir de cette date l'objectif de gestion et le profil rendement/risque ont été modifiés.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France - 44, rue de Lisbonne - 75008 PARIS ou sur le site www.degroofpetercam.fr.

L'OPCVM propose d'autres parts pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

La responsabilité de DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'investisseur peut trouver l'information sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) appliqués par la Société de gestion à l'adresse internet suivante : <https://www.degroofpetercam.fr/fr/informations-reglementaires>.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site www.degroofpetercam.fr.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT France est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 octobre 2021.